Certifié conforme
par GROUPE ISA
Représentée par Jean-Marie SAVALLE



ABELIO
Société par actions simplifiée au capital de 94.807 €
Siège social : 11 rue Antoine Darquier
31000 Toulouse
841 519 747 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
EN DATE DU 30 MARS 2026

EXTRAIT

[…]

PREMIERE DECISION
Modification de la date de clôture de l'exercice

Les Associés, connaissance prise du rapport du président, décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société et de la fixer au 30 juin. En conséquence, l'exercice ouvert le 1er janvier 2026 aura une durée exceptionnelle de 6 mois pour se clôturer le 30 juin 2026.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier comme suit les dispositions de de l'article 6 des statuts :

« L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice social ouvert le 1er janvier 2026 aura une durée de six (6) mois pour se clôturer le 30 juin 2026.

[…]

TROISIEME DECISION
Constatation de la fin du mandat du Président et désignation du nouveau Président

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Grégoire DUPRE et du rapport du président, prennent acte de la démission à effet de ce jour de Monsieur Grégoire DUPRE de son mandat de Président et confirment la dispense de l'exécution du préavis prévu par l'article 18.1.2. des statuts de la Société.

Les Associés décident de nommer en remplacement :

- La **société GROUPE ISA**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé avenue des Censives à Tillé (60000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 379 163 546, représentée par Monsieur Jean-Marie SAVALLE,

Monsieur Jean-Marie SAVALLE, au nom de la société GROUPE ISA qu'il représente, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions dont il s'agit et n'être frappé d'aucune interdiction pouvant lui en interdire l'accès.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée.

Le Président ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION
Suppression de la labellisation des Actions de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du président, seuls titulaires des actions ordinaires de la Société, décident, de supprimer la labellisation des :

- 49.444 Actions A ;
- 8.377 Actions B ;
- Les 36.986 Actions C.

Par conséquent, la suppression de la labellisation des actions ordinaires de la société entraîne corrélativement une modification des statuts de la Société en supprimant les références aux Actions A, aux Actions B et aux Actions C.

[…]

SEPTIEME DECISION
Refonte globale des statuts

Les Associés, connaissance prise du projet de statuts refondus et du rapport du président et en conséquence des décisions prises ci-dessus, décide, de procéder à une refonte globale des statuts aux fins notamment :

- De supprimer les dispositions portant sur le Comité Stratégique ; et
- De supprimer les références aux Actions A, aux Actions B et aux Actions C.

En conséquence, les Associés décident d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts sous leur nouvelle forme, tel que le texte leur a été communiqué préalablement aux présentes.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent, en conséquence, tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.